RAPPORT ANNUEL 07 08

office de commercialisation du poisson d'eau douce • office de commercialisation du poisson d'eau douce • office de commercialisation du poi

DE L'EAU À LA BOUCHE • DE L'EAU À LA BOUCHE • DE L'EAU À LA BOUCHE •

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

LETTRE DE *transfert*

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

L'Honorable Loyola Hearn
Gouvernement du Canada
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent – Bureau 1570
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Office conformément à l'article 150 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Rapport annuel comprend les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 30 avril 2008.

Le conseil d'administration et les membres de la haute direction ont terminé une série d'ateliers de planification stratégique au début de l'exercice financier, fixant ainsi la direction de l'Office pour les cinq à dix prochaines années. Les quatre objectifs à long terme de l'OCPED ont été mis à jour : de générer des valeurs commerciales et du leadership commercial; de gérer une chaîne logistique efficace depuis le lac jusqu'à la table; de maintenir la viabilité et la durabilité corporatives; et enfin, de s'assurer de la confiance continue de nos intéressés.

Le mandat de l'OCPED a été réaffirmé avec un énoncé révisé de l'engagement corporatif envers ses intéressés : *De maximiser les bénéfices versés aux pêcheurs de l'Ouest canadien par la commercialisation efficace, par la gestion efficace de la chaîne logistique et par la transformation à valeur ajoutée de produits de poisson d'eau douce de qualité.*

Avec respect,

Le Président du Conseil d'administration,

Jim Bear

Jim Bear

TABLE *des* MATIÈRES

2 Lettre de transfert
3 Rapport du président-directeur général
4 Profil de l'Office
5 Rapport de gestion et analyse
6 Orientations stratégiques
8 Sommaire financier des dix dernières années
9 Rémunération des pêcheurs
10 Bénéfices financiers et livraisons
11 États financiers
22 Régie de l'entreprise
23 Conseil d'administration / Haute direction

Rapport du PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice financier 2007-2008 a connu un affermissement significatif des prix du marché pour la majorité des espèces que nous commercialisons, mené par un rendement robuste pour le doré jaune et le corégone. Aussi, l'Office a capitalisé sur des occasions pour avoir un impact positif sur les prix à travers plusieurs marchés clé et clients clé. En dépit de ces gains, les ventes globales de l'Office, exprimées en dollars, ont diminué par rapport à l'exercice précédent, menées par une pénurie en cours des stocks de plusieurs espèces, en particulier le corégone.

La vision de l'Office est celle d'une organisation qui maintient un rôle central dans la gestion des pêcheries de l'Ouest canadien. Le plan stratégique 2007, conçu pour guider l'OCPED durant les cinq à dix prochaines années, a maintenant été présenté au ministre et au sous-ministre de Pêches et Océans Canada à Ottawa, et des présentations semblables seront données au début du nouvel exercice financier à d'autres parties intéressées et aux représentants clé des gouvernements. En affinant l'objectif, la vision et les buts de l'Office, l'équipe de planification stratégique a donné une haute priorité à l'équilibrage du besoin d'assurer que l'Office demeurerait fidèle à sa raison d'être initiale tout en évoluant afin de demeurer pertinent aux pêcheurs qu'il dessert et concurrentiel dans l'environnement commercial d'aujourd'hui.

C'est avec cet objectif en tête que l'Office a commencé le processus de bâtir pour l'avenir en comblant les manques dans les compétences techniques et de gestion et en retenant une partie des profits plus élevés de cet exercice pour aider à financer le réinvestissement dans l'usine et les équipements.

Avec respect,
Le président-directeur général,

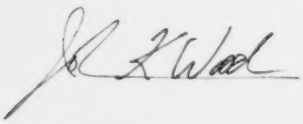

John K. Wood
Winnipeg (Manitoba)

> **La vision de l'Office est celle d'une organisation qui maintient un rôle central dans la gestion des pêcheries de l'Ouest canadien.**

Profil DE L'OFFICE

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, une société d'État financièrement autonome créée en 1969, achète, transforme et met en marché le poisson d'eau douce du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et une partie du nord-ouest de l'Ontario. Le mandat de l'Office est l'achat de tout le poisson pris légalement qui est à vendre, la commercialisation ordonnée du poisson, la promotion des marchés internationaux, l'accroissement de la commercialisation du poisson et l'accroissement des bénéfices versés aux pêcheurs.

Les surplus sont distribués annuellement aux pêcheurs participants sous forme de paiements définitifs.

L'Office est régi par un conseil d'administration et un président-directeur général. Les onze membres du conseil d'administration sont tous nommés par le gouverneur en conseil fédéral; cinq de ces membres sont nommés sur recommandation des gouvernements provinciaux et territorial participants. Durant l'exercice 2007-2008, six membres du conseil d'administration étaient des pêcheurs commerciaux et six membres étaient issus des collectivités des Premières nations. Un comité exécutif composé de trois membres assiste le président-directeur général dans ses fonctions et 46 personnes à temps plein assurent le soutien administratif.

L'Office a un personnel de production de plus de 150 personnes à temps plein, qui peut augmenter durant les saisons de pointe. Trente et un agents d'approvisionnement contractuels et trois agences d'approvisionnement corporatives établissent la qualité du poisson et l'achètent à 56 points de livraison. Environ 2 300 pêcheurs livrent des produits, pris dans plus de 400 lacs de la région.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce jouit d'une solide réputation basée sur la fiabilité de livraison de produits sains de qualité. L'Office est un chef de file reconnu au niveau des prix, exerçant son droit de commercialiser le poisson dans les marchés interprovinciaux et internationaux. L'Office est un joueur dominant dans le marché américain du doré jaune et le plus gros fournisseur de corégone à la Finlande, de caviar de corégone à la Suède et à la Finlande et de brochet à la France. L'usine de transformation de l'Office est certifiée cachère et est le plus important fournisseur individuel de poisson d'eau douce au marché du poisson gefilte.

RAPPORT DE GESTION *et analyse*

Après avoir réalisé un revirement significatif du total des bénéfices versés aux pêcheurs en 2006-2007, le total des bénéfices ont diminué de 3,9 % en 2007-2008, passant de 30,9 millions de $ à 29,7 millions (voir page 10). Ce résultat n'indique pas un déclin général de l'entreprise mais est l'effet net des rendements variant grandement d'une espèce à l'autre.

La catégorie doré jaune/doré noir a connu une année très robuste avec une augmentation des moyennes des prix de vente en dépit des pressions provenant du déclin de l'économie des États-Unis. Avec une faible augmentation des volumes de vente de 3 010 900 kg, les revenus ont augmenté de plus de 700 000 $, portant le résultat des bénéfices aux pêcheurs de cette catégorie à 21,7 millions de $. Les prix du corégone ont commencé l'année avec une tendance d'affermissement qui s'est maintenue durant l'exercice, terminant avec une augmentation de 13,5 % par rapport au dernier exercice. Par contre les livraisons de corégone à l'Office ont diminué de façon dramatique, soit une baisse de 31 %, donnant un résultat des bénéfices aux pêcheurs largement inférieurs pour cette catégorie. La tendance de prix de vente supérieurs et des volumes de livraisons inférieurs était conséquente pour la plupart des autres catégories d'espèces et une diminution de 13 % des livraisons a tiré vers le bas le chiffre des bénéfices aux pêcheurs. Les bénéfices aux pêcheurs en fonction des équivalents de kilogrammes poisson entier étaient de 2,02 $/kg, une augmentation de 12 % relativement aux résultats de l'exercice précédent.

Tendance des livraisons et des prix

Le déclin dans les livraisons de la plupart des espèces semble être poussé par des facteurs économiques : pour beaucoup de pêcheurs, il n'est tout simplement pas rentable de prendre les espèces de valeur moindre aux prix existants lorsque les coûts du pétrole, de la main-d'œuvre et de beaucoup d'autres dépenses ont augmenté d'une façon aussi dramatique. Ceci, avec la disponibilité de sources alternatives de revenus provenant d'emplois disponibles dans l'économie robuste de l'Ouest, a créé une situation où la participation dans les pêcheries a diminué. La seule exception significative à cette tendance est la pêcherie du doré jaune, une espèce de haute valeur pour laquelle des niveaux record de prises ont été atteints à cause des bons stocks et des prix fermes.

Le déclin dans les livraisons est la cause d'une grande inquiétude pour l'Office parce que cela résulte en l'exécution partielle des commandes, leur report et parfois même l'annulation de commandes, mettant en péril plusieurs années d'activités de développement des marchés. En plus, avec des volumes inférieurs provenant à l'usine, les frais fixes par unité de production augmentent, réduisant les marges et la capacité de concurrencer. L'année 2007-2008 a été pour l'Office une première pour ce qui est de l'acquisition de produits des préparateurs des Grands Lacs. Cette alliance stratégique clé a été réalisée grâce au rôle de leadership reconnu de l'Office dans les efforts de commercialisation et de vente, résultant dans notre capacité de mieux servir nos clients. L'offre ininterrompue de produits est vitale pour le succès à long terme de l'Office. Avec des prix du marché qui continuent d'être robustes, l'Office a été capable d'augmenter les prix initiaux aux pêcheurs pour le prochain exercice. Nous prévoyons que ces prix supérieurs généreront une augmentation du nombre et des efforts des pêcheurs participants et que ceci aura comme résultat le revirement des déclins dans les volumes de livraison.

La moyenne des prix de vente pour toutes les espèces a augmenté de 12,0 %, un excellent résultat étant donné que la valeur du dollar canadien a augmenté d'un autre 11,0 % sur le dollar US par rapport à l'an dernier. L'effet combiné est que les marchés américains clé ont connu une augmentation de 20 à 25 % du prix en dollar US durant l'exercice.

Gestion des coûts

Conforme à son objectif à long terme de réduire les coûts associés à la chaîne logistique, l'Office a maintenu ses initiatives en cours et mis en œuvre quelques nouvelles initiatives. La première phase du système d'exploitation de la transformation a terminé sa deuxième année complète et les phases deux et trois leur première année complète. Les économies cumulatives des coûts de la main-d'œuvre générées par ce projet avaient atteint la somme de 1,51 million de $ à la fin de cet exercice, ce qui veut dire que les coûts de 0,86 million de $ ont été remboursés et qu'elles contribuent au bénéfice net de chaque exercice. Les efforts continuent d'être centrés sur la réduction des coûts et, à cette fin, un comptable analytique et un gestionnaire de la chaîne logistique ont été ajoutés à l'équipe de direction. L'ajout d'un gestionnaire d'expérience de la chaîne logistique fait que pour la première fois la responsabilité de toutes les activités de la chaîne logistique revient à un seul individu et marque un changement significatif dans comment l'Office gère ses systèmes et procédés.

Les dépenses en immobilisation les plus significatives de l'usine de transformation entreprises depuis plusieurs années étaient en place à la fin de l'exercice. Après 27 années de service, l'ancien congélateur en colimaçon a été remplacé par un modèle plus efficace et de plus grande capacité capable de surgeler 2,9 tonnes de produit par heure. Ceci est la première étape d'un projet de 2 millions de $ visant à prolonger le cycle de transformation, permettant de stabiliser les besoins en main-d'œuvre durant l'année en transformant les hausses saisonnières des livraisons en stocks surgelés afin de transformer les produits décongelés d'une façon plus efficace. Ceci bénéficie à l'Office en lui permettant d'être actif dans le marché lucratif des produits frais durant une période prolongée.

ORIENTATIONS *stratégiques*

De maximiser les bénéfices versés aux pêcheurs de l'Ouest canadien par la commercialisation efficace, par la gestion efficace de la chaîne logistique et par la transformation à valeur ajoutée de produits de poisson d'eau douce de qualité.

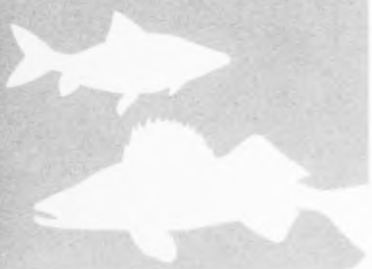

RECONNAISSANCE
30 ANNÉES DE SERVICE

Erlinda Saria
John Sikomas
Adriano Saria
Darcia Holtzman
Janice Franco
Claudette Slobodian
Calvin Thorsteinson
Ellen Smith

Durant la première moitié de l'exercice financier 2007-2008, une équipe composée de membres du conseil d'administration, de la direction et un facilitateur externe a terminé une analyse stratégique de la situation d'affaires de l'Office et a ensuite développé un plan stratégique conçu pour guider l'Office durant les cinq à dix prochaines années. L'équipe stratégique a débuté son travail avec une « analyse de la situation », un examen compréhensif des multiples facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'entreprise durant une période de planification de 5 à 10 ans. Il n'est pas possible de traiter en détail de tous ces facteurs; ce qui suit est un résumé de ceux qui sont les plus significatifs pour l'Office.

Analyse de la situation

Avantage de la marque

L'Office bénéficie d'un positionnement solide grâce à sa marque de commerce et d'un niveau de sensibilisation dans les marchés où l'Office opère. Cette force, avec une connaissance en détail des besoins de ses clients, a donné à l'Office la capacité d'agir comme un chef de fil au niveau prix dans ces marchés.

Chaîne alimentaire mondiale

L'OCPED doit concurrencer au sein d'une chaîne alimentaire mondiale qui fournit aux consommateurs une abondance d'alternatives pour leurs dollars alimentaires. Au fur et à mesure que les barrières commerciales s'estompent, les marchés traditionnels de l'Office connaissent des pressions croissantes de la concurrence internationale.

Robustesse de l'économie canadienne

Les consommateurs dépensent une plus importante portion de leurs revenus sur des produits alimentaires de qualité supérieure, générant une demande accrue et des prix commerciaux supérieurs. Sur le côté négatif, la main-d'œuvre pour la prise et la transformation des produits se fait plus rare et les frais de la pêche et du transport augmentent à cause des coûts des carburants.

Volumes des livraisons à la baisse

À l'exception du doré jaune/doré noir et, plus récemment, du brochet, les volumes des livraisons sont à la baisse. La raison de cette diminution est entièrement économique, la croissance de la valeur du dollar canadien réduisant les prix d'achat en même temps que les frais des carburants et de la main-d'œuvre augmentaient. Dans la forte économie de l'Ouest, des emplois alternatifs se sont montrés plus rentables, résultant en une réduction de l'effort et de la participation dans les activités de pêche. Avec le début d'un nouvel exercice financier, les prix d'achat commence à rattraper les coûts et pourraient signaler le début d'un revirement dans les tendances des livraisons.

Gestion des pêcheries / durabilité

Les chaînes de magasins multinationales s'affichant de plus en plus « écologiques », elles exigeront des preuves que le poisson sauvage provient de pêcheries durables. La certification de la durabilité engendre un long processus coûteux qui deviendra une nécessité pour assurer un accès continue aux marchés.

Augmentation de la réglementation de la sécurité alimentaire à travers le monde

L'Office rencontre déjà les normes rigoureuses pour l'inscription avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et a en place un Plan PGQ, le HACCP et d'autres programmes tels que requis. Par contre, au fur et à mesure que l'Union européenne continue de renforcer ses exigences, l'Office doit continuer d'y répondre ou risquer de perdre sa capacité d'exporter.

Exigences des clients et des consommateurs

Les consommateurs et les clients (restaurants et chaînes de magasins) continuent de mettre l'accent sur des biens de consommation courante, sur la qualité continue et sur la sécurité sanitaire

des aliments, tandis que les regroupements dans le secteur des services alimentaires et dans les commerces au détail mettent des pressions sur les prix et des niveaux de services plus exigeants. Ces tendances créent un environnement dans lequel les défis sont de maintenir ou d'améliorer les marges.

Le poisson est en vogue comme alternative santé à la viande rouge

Le poisson a longtemps été considéré comme un choix alimentaire santé et avec les acides gras oméga-3 devenant une importante considération pour la santé du consommateur, le poisson a gagné en stature comme une source de protéine de choix. Trouver des produits et des marchés qui peuvent utiliser ces aspects positifs comme des leviers fournira de nouvelles occasions.

Stratégies

Afin de relever ces multiples défis et de capter ces occasions, l'équipe stratégique a formulé sept stratégies qui seront utilisées afin de centrer les efforts de l'Office durant la période de planification. Trois thèmes traversent chacune de ces sept stratégies : (1) communication avec les parties intéressées; (2) bâtir des partenariats et des alliances; et (3) gérer l'entreprise comme une chaîne logistique intégrée, depuis le lac jusqu'à la table.

Stratégie n° 1. Étendre l'entreprise afin de créer valeurs et diversité pour promouvoir la stabilité

- Évaluer des alliances/partenariats stratégiques qui ajouteront de nouvelles dimensions à l'entreprise. Ceux-ci pourraient inclure: la préparation avant transformation et l'emballage conjoint de nouveaux produits (ou de transformation plus poussée).
- Utiliser des fournitures additionnelles provenant de sources non traditionnelles.
- Encourager une augmentation de la prise d'espèces de valeur qui n'ont pas été complètement utilisées commercialement.

Stratégie n° 2. Évoluer vers un modèle d'entreprise orienté sur les marchés

- Adopter une approche de planification des affaires (gammes de produits) spécifique par espèces afin d'optimiser les occasions du marché et des bénéfices pour chaque espèce.
- Fournir aux pêcheurs des suggestions directes dans le processus de planification spécifique pour chaque espèce, reconnaissant que les prises doivent répondre aux besoins des marchés.
- Investir dans les marchés, les produits et les marques, qui devront avoir comme point de départ des évaluations basées sur des faits et des critères financiers sûres de chaque occasion de commercialisation.

Stratégie n° 3. Promotion du développement durable et de la viabilité commerciale des pêcheries

- Développer une communication bilatérale efficace avec les communautés de pêcheurs.
- Bâtir une compréhension des divers facteurs économiques qui ont un impact sur les pêcheries.
- Appuyer les stratégies gouvernementales qui encouragent la rentabilité des pêcheurs.
- Travailler avec les gouvernements dans la gestion des prises pour optimiser la valeur.

Stratégie n° 4. Développer une infrastructure de transformation pour répondre aux besoins des pêcheries et des marchés

- Réinvestir dans des avoirs de transformation modernes qui réduiront les coûts de fonctionnement et de la main-d'œuvre, augmenteront les rendements, maintiendront la qualité et adresseront les tendances des marchés et des produits.
- Continuer à investir dans des systèmes qui améliorent les efficacités de la main-d'œuvre de l'usine et des rendements de la transformation.
- Développer des relations avec des fournisseurs/ emballeurs conjoints tiers pour le développement de nouveaux produits/ emballages tout en centrant l'usine de l'OCPED sur ce qu'elle fait de mieux.

Stratégie n° 5. Assurer la viabilité financière à long terme de l'Office

- Assurer que les ressources soient disponibles pour l'investissement à long terme dans l'entreprise et créer la stabilité.
- Capitaliser sur les atouts existants.

Stratégie n° 6. Créer une structure organisationnelle pour promouvoir la viabilité à long terme

- Combler les manques organisationnels et adresser les compétences manquantes en attirant et en retenant un personnel de qualité. La priorité immédiate est la gestion de la chaîne logistique et le contrôle des coûts de transformation.
- Assurer une main-d'œuvre de transformation stable et engagée avec des volumes et des profils de production.
- Créer une culture qui appuie la communication interne et les équipes interfonctionnelles.
- Optimiser les systèmes intégrés de planification d'entreprise (système ERP) de l'Office.

Stratégie n° 7. Communication avec les parties intéressées

- Identifier les canaux de communication les plus efficaces pour chaque groupe d'intéressés et concevoir des trousses d'information spécifiques à leurs besoins.
- Développer des communications bilatérales afin que les questions et les besoins de chaque groupe soient connus de l'OCPED et que les questions et les besoins de l'OCPED soient connus des intéressés.

SOMMAIRE FINANCIER *des dix dernières années*

Pour l'exercice terminé le 30 avril (en milliers de dollars)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ventes	50,7$	54,9$	$61,9$	68,2$	66,8$	60,3$	59,3$	55,3	$61,6$	58,2$
Bénéfice net avant paiements définitifs	5,6$	4,3$	6,8$	7,4$	6,2$	(0,8$)	1,4$	0,8$	0,7$	2,3$
Frais d'achat du poisson	27,9$	34,2$	36,7$	35,9$	37,7$	35,7$	30,4$	29,2$	32,1$	29,2$
Bénéfice net plus frais d'achat du poisson	33,5$	38,5$	43,5$	43,3$	43,9$	34,9$	31,8$	30,0$	32,8$	31,5$
Comptes recevables										
Commercialisation	4,8$	5,8$	6,3$	7,4$	7,1$	7,9$	7,0$	5,1$	6,0$	5,5$
Stocks –										
Produits finis du poisson	5,0$	8,8$	12,2$	10,9$	13,7$	14,4$	12,4$	12,6$	12,0$	10,6$
Stock – Matériaux d'emballage et fournitures	0,8$	0,8$	0,9$	0,8$	0,9$	0,9$	1,0$	0,9$	0,9$	0,7$
Immobilisations										
Valeur comptable nette	6,3$	6,5$	6,2$	6,7$	6,9$	6,7$	6,3$	6,1$	8,6$	10,6$
Emprunts	5,8$	10,9$	12,1$	11,5$	14,0$	23,1$	18,4$	17,8$	20,7$	18,8$
Bénéfices non répartis*	4,2$	4,2$	4,2$	4,2$	4,2$	3,3$	3,3$	3,3$	3,3$	3,6$

* Bénéfices non répartis

Au cours des années 1980-1994, l'Office a graduellement établi un solde de bénéfices non répartis totalisant 4,2 millions de dollars. Durant l'exercice financier 2003-2004, une perte nette de 0,8 million de $ sur les opérations a réduit ce solde à 3,3 millions de dollars. Avec des contrôles des coûts et des prix plus robustes durant l'exercice financier 2007-2008, l'Office a commencé à rebâtir ses bénéfices non répartis.

RÉMUNÉRATION *des pêcheurs*

La *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* donne à l'Office le mandat d'acheter tous les produits de la pêche commerciale en eau douce au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et une partie du nord-ouest de l'Ontario. La loi permet à l'Office d'établir une structure de rémunération qui prévoit des paiements initiaux et des paiements définitifs basés sur un système de « mise en commun » où les recettes et les frais sont affectés ou « mis en commun » par espèces afin d'établir les paiements définitifs.

En règle générale, les prix initiaux sont établis pour chacune des espèces en estimant la valeur marchande du produit, de laquelle sont soustraits les prévisions des frais de transformation et des opérations et en retenant un montant pour les imprévus. Une exception est faite lorsque l'Office développe de nouveaux marchés ou de nouveaux produits. Dans un tel cas, les prix initiaux sont fixés à des niveaux supérieurs à ce que justifieraient les marchés afin d'assurer des montants suffisants pour l'établissement de nouveaux marchés.

L'Office a comme pratique d'établir les prix initiaux de toutes les espèces à des taux qui encouragent la pleine exploitation des pêcheries dans toutes les régions. Des volumes plus élevés, même pour les espèces de valeur moindre, aident au développement des marchés, maximisent les efficacités et diminuent les coûts fixes bénéficiant ainsi à tous les pêcheurs.

Les prix initiaux peuvent être ajustés durant l'exercice financier afin de refléter les changements dans les marchés.

Une prime temporaire peut être offerte pour une espèce donnée afin d'encourager les pêcheurs à augmenter leurs prises lorsque les prix sont bons ou lorsqu'il y a un besoin pressant de rencontrer les besoins d'un client.

À la fin de l'exercice financier, la politique de la distribution des profits assure que chaque espèce mise en commun contribue de façon appropriée aux ressources financières requises pour le réinvestissement à long terme de l'entreprise. Après la vérification annuelle par le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Office établit les paiements définitifs provenant des recettes mises en commun. Un paiement définitif est recommandé lorsque les revenus de ventes sont supérieurs à tous les coûts directs et alloués pour une espèce donnée.

Le tableau en page 10 présente une rétrospective des résultats des dix dernières années.

Une prime temporaire peut être offerte pour une espèce donnée afin d'encourager les pêcheurs à augmenter leurs prises lorsque les prix sont bons ou lorsqu'il y a un besoin pressant de rencontrer les besoins d'un client.

Bénéfices et livraisons DES PRODUITS

SOMMAIRE DE DIX ANS (1999-2008) POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL

Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars (dollars courants)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Doré jaune										
Livraisons[1]	3,7	4,6	5,7	5,1	5,1	5,6	5,6	6,0	6,4	6,2
Prix/kilo entier[2]	4,38$	4,28$	4,19$	4,45$	4,65$	3,45$	3,41$	3,15$	3,35$	3,50$
Paiements initiaux[3]	13,0$	17,3$	19,6$	16,8$	18,2$	19,3$	17,9$	18,2$	20,8$	20,2$
Paiements définitifs	3,2$	2,4$	4,3$	5,9$	5,5$	0,0$	1,2$	0,71$	0,67$	1,5$
Total des paiements	16,2$	19,7$	23,9$	22,7$	23,7$	19,3$	19,1$	18,91$	21,47$	21,7$
Moyenne mobile/3 ans[4]	11,8$	15,3$	20,9$	22,1$	23,4$	21,9$	20,7$	19,1$	19,8$	20,7$
Corégone										
Livraisons[1]	5,3	5,6	6,5	6,8	7,0	6,7	5,9	5,4	5,5	3,8
Prix/kilo entier[2]	1,09$	1,27$	1,43$	1,16$	1,19$	1,10$	1,00$	1,02$	1,09$	1,07$
Paiements initiaux[3]	5,0$	6,2$	7,8$	7,9$	8,3$	7,4$	5,9$	5,5$	6,0$	3,9$
Paiements définitifs	0,8$	0,9$	1,5$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,2$
Total des paiements	5,8$	7,1$	9,3$	7,9$	8,3$	7,4$	5,9$	5,5$	6,0$	4,1$
Moyenne mobile/3 ans[4]	5,6$	6,0$	7,4$	8,1$	8,5$	7,9$	7,2$	6,3$	5,8$	5,2$
Brochet										
Livraisons[1]	2,7	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3	1,9	1,3	1,7	1,9
Prix/kilo entier[2]	0,81$	0,82$	0,85$	0,80$	0,71$	0,65$	0,58$	0,62$	0,59$	0,78$
Paiements initiaux[3]	1,9$	2,0$	1,9$	1,8$	1,7$	1,5$	1,1$	0,8$	1,0$	1,2$
Paiements définitifs	0,3$	0,3$	0,3$	0,2$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,3$
Total des paiements	2,2$	2,3$	2,2$	2,0$	1,7$	1,5$	1,1$	0,8$	1,0$	1,5$
Moyenne mobile/3 ans[4]	1,8$	2,0$	2,2$	2,2$	2,0$	1,7$	1,5$	1,1$	1,0$	1,1$
Doré noir										
Livraisons[1]	1,1	1,0	0,6	0,7	0,8	0,8	0,6	0,3	0,2	0,1
Prix/kilo entier[2]	3,55$	3,20$	3,33$	4,14$	3,88$	3,13$	2,83$	3,17$	2,5$	3,27$
Paiements initiaux[3]	2,9$	2,8$	1,6$	2,2$	2,5$	2,5$	1,6$	0,9$	0,5$	0,4$
Paiements définitifs	1,0$	0,4$	0,4$	0,7$	0,6$	0,0$	0,1$	0,05$	0,0$	0,0$
Total des paiements	3,9$	3,2$	2,0$	2,9$	3,1$	2,5$	1,7$	0,95$	0,5$	0,4$
Moyenne mobile/3 ans[4]	3,2$	3,2$	3,0$	2,7$	2,7$	2,8$	2,4$	1,7$	1,1$	0,6$
Meunier										
Livraisons[1]	3,9	5,8	5,4	5,0	5,4	3,9	2,6	2,6	1,9	1,8
Prix/kilo entier[2]	0,28$	0,29$	0,28$	0,28$	0,26$	0,26$	0,27$	0,31$	0,37$	0,38$
Paiements initiaux[3]	1,1$	1,7$	1,5$	1,4$	1,4$	1,0$	0,7$	0,8$	0,7$	0,6$
Paiements définitifs	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,1$
Total des paiements	1,1$	1,7$	1,5$	1,4$	1,4$	1,0$	0,7$	0,8$	0,7$	0,7$
Moyenne mobile/3 ans[4]	1,1$	1,3$	1,4$	1,5$	1,4$	1,3$	1,0$	0,8$	0,7$	0,7$
Perchaude										
Livraisons[1]	0,2	0,2	0,2	0,6	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Prix/kilo entier[2]	5,50$	5,50$	4,50$	4,50$	3,60$	3,00$	3,50$	2,70$	3,15$	2,99$
Paiements initiaux[3]	0,8$	0,8$	0,6$	2,2$	1,8$	0,9$	0,6$	0,5$	0,6$	0,8$
Paiements définitifs	0,3$	0,3$	0,3$	0,5$	0,0$	0,0$	0,1$	0,04$	0,03$	0,0$
Total des paiements	1,1$	1,1$	0,9$	2,7$	1,8$	0,9$	0,7$	0,54$	0,63$	0,8$
3 Yr. Moving Avg.[4]	1,0$	1,0$	1,0$	1,6$	1,8$	1,8$	1,1$	0,7$	0,6$	0,7$
Autres espèces										
Livraisons[1]	1,3	1,3	1,3	1,3	1,6	1,1	0,9	0	1,0	0,6
Prix/kilo entier[2]	0,54$	0,62$	0,62$	0,77$	0,69$	0,73$	0,67$	0,67$	0,6$	0,5$
Paiements initiaux[3]	0,7$	0,8$	0,8$	0,9$	1,0$	0,8$	0,6$	0,6$	0,6$	0,5$
Paiements définitifs	0,0$	0,0$	0,0$	0,1$	0,1$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$	0,0$
Total des paiements	0,7$	0,8$	0,8$	1,0$	1,1$	0,8$	0,6$	0,6$	0,6$	0,5$
Moyenne mobile/3 ans[4]	0,9$	0,8$	0,8$	0,9$	1,0$	0,9$	0,8$	0,7$	0,6$	0,6$
Toutes catégories et espèces										
Livraisons[1]	18,2	21,3	22,3	22,0	22,8	20,7	17,7	16,7	16,9	14,7
Prix/kilo entier[2]	1,70$	1,69$	1,82$	1,85$	1,80$	1,61$	1,68$	1,68$	1,8$	2,02$
Paiements initiaux[3]	25,4$	31,6$	33,8$	33,2$	34,9$	33,4$	28,4$	27,3$	30,2$	27,6$
Paiements définitifs	5,6$	4,3$	6,8$	7,4$	6,2$	0,0$	1,4$	0,8$	0,7$	2,1$
Total des paiements	31,0$	35,9$	40,6$	40,6$	41,1$	33,4$	29,8$	28,1$	30,9$	29,7$
Moyenne mobile/3 ans[4]	25,3$	29,6$	35,8$	39,0$	40,8$	38,3$	34,7$	30,4$	29,6$	29,6$

[1] Livraisons - en équivalence poids entier (millions des kilogrammes)

[2] Prix/kilo entier - basé sur les paiements initiaux plus les paiements definitifs

[3] Paiements initiaux - moins les frais de transport

[4] Moyenne mobile sur trois ans des totaux des paiements définitifs

RAPPORT *de la direction*

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction de l'Office. Le Conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers comprennent certains montants, comme la provision pour créances douteuses et la dépréciation des stocks, qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

Pour s'acquitter de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus. Le système de contrôle interne est complété par des études internes, qui comprennent des examens périodiques des différents aspects des activités de l'Office.

Le Conseil d'administration est responsable d'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes. Les vérificateurs externes ont libre accès au Conseil d'administration.

Le vérificateur externe indépendant de l'Office, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers de l'Office selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada et a exprimé son opinion sur ceux-ci.

Le président-directeur général,
Office de commercialisation du poisson d'eau douce

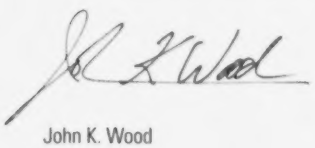

John K. Wood

La directrice financière,
Office de commercialisation du poisson d'eau douce

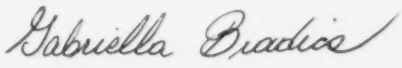

Gabriella Bradics

Winnipeg, Canada
Le 4 juillet 2008

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Pêches et des Océans

J'ai vérifié le bilan de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au 30 avril 2008 et les états des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 avril 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Office dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et aux règlements administratifs de l'Office.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Douglas G. Timmins, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 4 juillet 2008

Bilan

30 avril (en milliers)	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie (note 4)	49 $	765 $
Créances (note 5)	6 230	6 487
Stocks (note 6)	11 340	12 919
Frais payés d'avance et autres actifs	480	458
	18 099	20 629
Immobilisations corporelles (note 7)	10 612	8 572
	28 711 $	**29 201 $**
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 227 $	4 412 $
Provisions pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	2 100	727
Emprunts (note 8)	18 829	20 740
	25 156	**25 879**
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non répartis	3 555	3 322
	28 711 $	**29 201 $**

Éventualités et engagement (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président, Jim Bear

Un administrateur, Jim Farrell

ÉTAT DES RÉSULTATS, *du résultat étendu et des bénéfices non répartis*

Exercise terminé le 30 avril (en milliers)	2008	2007
EXPLOITATION		
Ventes		
À l'exportation	48 633 $	51 908 $
Au Canada	9 608	9 708
	58 241	61 616
Coût des ventes		
Stocks d'ouverture des produits finis du poisson	12 028	12 645
Ajouter frais d'achat et de transformation du poisson :		
Frais d'achat du poisson	29 208	32 068
Salaires et avantages sociaux (note 11)	8 904	9 300
Indemnités d'empaquetage et frais d'exploitation des agents d'approvisionnement	4 239	4 898
Emballage et stockage	3 033	3 657
Services publics et impôts fonciers	1 446	1 302
Amortissement des immobilisations liées à la production	1 608	1 340
Réparations et entretien	722	688
Autres	436	831
	61 624	66 729
Moins stocks de clôture des produits finis du poisson (note 6)	(10 572)	(12 028)
	51 052	54 701
Bénéfice brut d'exploitation	**7 189**	**6 915**
Frais de commercialisation et d'administration		
Salaires et avantages sociaux (note 11)	2 103	1 970
Intérêts débiteurs	1 147	1 217
(Gains nets) pertes nettes de change (note 10)	(849)	552
Commissions (note 9)	1 145	1 103
Traitement des données, bureau et services professionnels	758	552
Publicité et promotion	215	247
Frais et honoraires pour les réunions	136	167
Amortissement des immobilisations liées à l'administration	107	117
Autres	94	263
	4 856	6 188
Bénéfice avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	**2 333**	**727**
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	2 100	727
Bénéfice net et résultat étendu de l'exercice (note 12)	**233**	-
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	3 322	3 322
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	**3 555 $**	**3 322 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES *flux de trésorerie*

Exercise terminé le 30 avril (en milliers)	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net et résultat étendu de l'exercice	233 $	- $
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	1 715	1 457
(Gain) perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(59)	60
Variation nette des postes du fonds de roulement hors trésorerie liés à l'exploitation :		
(Augmentation) diminution des créances	257	(1 017)
Diminution des stocks	1 579	653
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance et autres actifs	(22)	10
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(185)	669
Augmentation (diminution) de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	1 373	(72)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**4 891**	**1 760**
Activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles	(3 832)	(3 996)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	136	34
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(3 696)**	**(3 962)**
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des emprunts	(1 911)	2 968
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	**(1 911)**	**2 968**
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	**(716)**	**766**
Trésorerie au début de l'exercice	765	(1)
Trésorerie à la fin de l'exercice	**49 $**	**765 $**
Répartition :		
Encaisse	49 $	432 $
Dépôt à terme	-	333
	49 $	**765 $**
Informations supplémentaires :		
Frais d'intérêts payés	1 248 $	1 179 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

30 avril 2008

1. POUVOIRS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS

L'Office a été constitué en 1969 par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. L'Office est tenu d'acheter tout le poisson pêché légalement dans les régions d'eau douce, ce qui englobe les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, des parties du Nord-Ouest de l'Ontario ainsi que les Territoires du Nord-Ouest. La participation de ces provinces et territoire a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

L'Office est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est tenu de mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires. Une modification à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* a été adoptée le 22 juin 2006, augmentant le plafonnement des emprunts autorisés de l'Office à 50 millions de dollars. Pour l'exercice 2007-2008, l'ensemble de ses emprunts ne peut dépasser 36,1 millions de dollars tel qu'autorisé par le ministre des Finances.

L'Office bénéficie du droit exclusif de vendre, d'acheter et de commercialiser les produits de la pêche commerciale aux niveaux interprovincial et international et il exerce ce droit en ayant comme objectifs la commercialisation ordonnée du poisson, la maximisation du rendement pour les pêcheurs, la promotion des marchés internationaux et l'accroissement du commerce interprovincial et de l'exportation du poisson ainsi que des produits et sous-produits du poisson.

L'Office est une société d'État fédérale visée par règlement en ce qui a trait à l'impôt fédéral sur les bénéfices et l'impôt des grandes sociétés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er mai 2007, l'Office a adopté les nouveaux chapitres suivants du *Manuel* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) : chapitre 1530, *Résultat étendu;* chapitre 3251, *Capitaux propres;* chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation;* et le chapitre 3861, *Instruments financiers – information à fournir et présentation*. Ces chapitres fournissent les normes pour la comptabilisation, l'évaluation, l'information à fournir et la présentation du résultat étendu, des capitaux propres, des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments non financiers. Chacune de ces normes prévoit une application rétrospective sans retraitement des exercices antérieurs, les ajustements nécessaires étant constatés aux bénéfices non répartis au début de l'exercice. Ainsi, les chiffres des états financiers de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Au 1er mai 2007, aucun ajustement transitoire était requis au solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'Office provenant de l'adoption de ces nouveaux chapitres. Les principaux changements à la comptabilité provenant de l'adoption de ces nouvelles normes sont décrits ici-bas.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 – *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* établit les critères pour la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation et le classement des instruments financiers. Avec ces nouvelles normes, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, ou prêts et créances tandis que les passifs financiers sont classés dans les catégories détenus à des fins de transaction, ou autres passifs. Suivant les provisions transitoires, lors de la constatation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers doivent être évalués à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes et les changements de leur juste valeur dépendront de leur classement ou désignation initiale qui dépend de la raison pourquoi les instruments ont été acquis et leurs caractéristiques. Sauf pour des circonstances très limitées, le classement ne change pas suivant la constatation initiale. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont par la suite évalués à leur juste valeur et tout gain et toute perte est constaté dans le bénéfice net de l'exercice durant lequel le gain ou la perte est réalisé. Les instruments financiers disponibles à la vente sont par la suite évalués à leur juste valeur avec les gains ou les pertes provenant de la réévaluation constatés comme autres éléments du revenu étendu jusqu'à ce que l'instrument soit décomptabilisé ou ait subit une dépréciation, à quel temps les montants seraient comptabilisés en résultat net. Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances, et les autres passifs sont évalués au coût après amortissement.

Avec l'adoption de ces nouvelles normes, l'Office a designé sa trésorerie comme un instrument détenu à des fins de transaction puisqu'elle peut être evalueé de façon fiable à sa juste valeur à cause de la courte période à échéance. Les créances sont classées comme prêts et créances, et les créditeurs et charges á payer, la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs et les emprunts sont classés comme autres passifs financiers. Les contrats de change à terme ouverts à échéance déterminée et les options d'achat de devises doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission d'actifs ou de passifs financiers sont comptabilisés comme faisant partie de la valeur comptable de l'actif ou du passif à l'origine et sont amortis sur la durée prévue de l'instrument financier en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour un actif financier ou un passif financier classé comme étant détenu à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, tous les frais de transaction sont constatés immédiatement dans le bénéfice net.

L'Office a revu ses principaux engagements contractuels conclus le ou après le 1er mai 2002 et a établi qu'il n'y avait pas d'instruments financiers dérivés non financiers ou incorporés significatifs exigeant une constatation séparée de la juste valeur au bilan à la date de transaction ou au 30 avril 2008.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 – *Résultat étendu* décrit les exigences pour la présentation et l'information à fournir du résultat étendu et les éléments qui le composent. Le résultat étendu est composé du bénéfice net de l'Office et des autres éléments du résultat étendu, et exige certains gains et certaines pertes non réalisés résultant de variations de la juste valeur de certains instruments financiers, qui seraient autrement constatés comme une partie du bénéfice net, qui devraient être présentés comme autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'il soit jugé approprié d'être comptabilisés en résultat net.

L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur l'Office, étant donné qu'il n'y a pas eu d'opération donnant lieu à un autre élement du résultat étendu ou une variation des capitaux propres.

Capitaux propres

Le chapitre 3251 – *Capitaux propres* établit les normes pour la présentation des capitaux propres et les variations des capitaux propres d'un exercice résultant de la mise en vigueur du chapitre 1530 – *Résultat étendu*.

L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur la présentation des capitaux propres de l'Office puisqu'il n'y a pas eu d'opérations donnant lieu à d'autres élements du résultat étendu ou à une variation des capitaux propres.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de présentation

Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Un résumé des principales conventions comptables utilisées lors de la préparation des présents états financiers est présenté dans les pages suivantes.

Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme qui arrivent à échéance à moins de trois mois de la date d'achat.

Stocks

Les stocks des produits finis du poisson sont comptabilisés au coût réel des achats du poisson plus le coût réel moyen de la main-d'œuvre directe et des frais généraux directement liés à la transformation du poisson de l'exercice. À la fin de l'exercice, les produits finis du poisson sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les matériaux d'emballage et les fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de remplacement. Les dépréciations des stocks sont indiquées dans le coût des ventes de l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût. L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue d'utilisation des immobilisations, selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Bâtiments	- Stations lacustres	Linéaire	5-10 %
	- Usine	Linéaire	2,5 %
Matériel	- Machines et matériel de bureau	Dégressif	10-40 %
	- Roulant	Dégressif	30 %
Bacs de livraison du poisson frais		Linéaire	10 %
Bateaux		Linéaire	4,0-6,67 %

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations de production qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisés, sont imputés au poste de la construction en cours. Lorsque les immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations corporelles approprié et est amorti en conséquence.

Paiements aux pêcheurs et bénéfices non répartis

L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le Conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Après la fin de l'exercice, le Conseil approuve, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs en fonction des résultats d'exploitation de l'exercice et ces paiements sont exclus du coût des ventes. Les paiements définitifs sont imputés à l'exploitation de l'exercice en cours. Après que les paiements définitifs ont été établis, tout bénéfice résiduel est enregistré comme bénéfices non répartis.

Conversion des devises

Les produits et charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen mensuel en vigueur durant l'exercice. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les gains et toutes les pertes de change sont présentés dans les (gains nets) pertes nettes de change à l'état des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.

Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour l'Office. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de l'Office sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. L'Office n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

Constatation des produits

Les ventes sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice et sont constatées au moment où les produits sont expédiés aux clients.

Instruments financiers dérivés

L'Office utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de change et non pas pour des fins de négociation ou de spéculation. L'Office n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments dérivés. Les instruments dérivés sont inscrits au bilan lorsqu'ils sont émis, et enlevés du bilan lors de la date d'échéance ou lorsqu'on y met fin. Dès la constatation initiale et par après, chaque instrument dérivé est constaté au bilan à sa juste valeur soit comme un actif ou comme un passif. Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits comme un élément des frais payés d'avance et autres actifs. Les instruments dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits comme un élément des créditeurs et charges à payer. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat de l'exercice au cours duquel elle a eu lieu, comme un élément des pertes nettes (gains nets) de change.

Utilisation des estimations

Les états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que la direction exerce son jugement et effectue des estimations qui ont une incidence sur les montants et l'information communiquée dans les états financiers. Les secteurs les plus importants qui requièrent l'utilisation d'estimations de la direction sont liés à la provision pour créances douteuses, à la provision concernant la réduction à leur valeur de réalisation estimative nette de tous les stocks de produits finis du poisson difficiles à écouler ou invendables, la juste valeur des instruments dérivés et l'estimation de la durée de la vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations bien que la direction ne croit pas que des écarts, quels qu'ils soient, auraient une incidence importante sur la situation financière de l'Office ou les résultats d'exploitation présentés. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations, leur incidence serait inscrite dans les exercices ultérieurs.

Changements futurs aux normes comptables

Le 1er décembre 2006, l'ICCA a publié dans son Manuel trois nouvelles normes comptables : chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital;* chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir;* chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation.* Ces normes s'appliqueront aux rapports financiers de l'exercice de l'Office ouvert le 1er mai 2008. Le chapitre 1535 spécifie les informations concernant le capital qui doivent être fournies, soit : (i) les objectifs, politiques et processus d'une entité en ce qui a trait à la gestion du capital; (ii) des données quantitatives sur ce que l'entité considère comme étant du capital; (iii) si l'entité s'est conformée aux exigences relatives au capital; et (iv) si elle ne s'est pas conformée, les conséquences de toute non-conformité à ces exigences. Les nouveaux chapitre 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA remplacent l'ancien chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation,* révisant et augmentant les exigences des informations à fournir au sujet de la nature et de la portée des risques provenant d'instruments financiers et comment l'entité gère ces risques.

En mai 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031, *Stocks*, qui remplace et annule les directives existantes au sujet des stocks dans le chapitre 3030, *Stocks*. Cette norme s'applique à l'exercice de l'Office ouvert le 1er mai 2008. Cette norme introduit des changements significatifs à l'évaluation des stocks et aux informations à fournir à leur sujet, y compris l'exigence d'évaluer les stocks au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, l'affectation des frais généraux de production fixes en fonction des niveaux de capacité normaux, l'utilisation de la méthode du coût réel d'entrée pour déterminer le coût des stocks d'éléments qui ne sont pas habituellement fongibles et des biens ou services produits aux fin de projets spécifiques, et en cas de remontée de la valeur des stocks, reprise des dépréciations qui visaient à les ramener à leur valeur nette de réalisation. Des informations sur les méthodes comptables adoptées, les valeurs comptables, les montants comptabilisés en charges, les dépréciations et les montants des reprises de dépréciation devront être fournies.

L'Office évalue présentement l'impact qu'auront ces normes sur ses rapports financiers.

4. TRÉSORERIE

Au 30 avril 2008, il n'y avait pas de dépôt à terme libellé en dollars américains (2007 – la trésorerie comprenait un dépôt à terme de 300 000 $ libellé en dollars américains d'une valeur totale de 333 000 $ en dollars canadiens).

5. CRÉANCES

Au 30 avril 2008, les créances comprenaient les montants libellés en devises comme suit :

	2008		2007	
	Devise originelle	Dollars canadiens	Devise originelle	Dollars canadiens
(en milliers)				
Dollars canadiens	2 660 $	2 660 $	2 043 $	2 043 $
Dollars américains	3 545 $	3 570	4 003 $	4 444
		6 230 $		6 487 $

6. STOCKS

(en milliers)	2008	2007
Produits finis du poisson	10 572 $	12 028 $
Matériaux d'emballage et fournitures	768	891
	11 340 $	12 919 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers)	2008			2007
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	336 $	- $	336 $	336 $
Bâtiments	9 973	6 913	3 060	2 503
Matériel	17 195	14 071	3 124	2 936
Bacs de livraison du poisson frais/conteneurs	1 391	550	841	1 001
Bateaux	2 682	273	2 409	1 348
Construction en cours	842	-	842	448
	32 419 $	21 807 $	10 612 $	8 572 $

Les charges d'amortissement sont présentées à l'état des résultats, du revenu étendu et des bénéfices non répartis dans le coût des ventes (1 608 000 $ en 2008 – 1 340 000 $ en 2007) et dans les frais de commercialisation et d'administration (107 000 $ en 2008 – 117 000 $ en 2007).

8. EMPRUNTS

(en milliers)	2008	2007
Billet	4 029 $	4 440 $
Acceptations bancaires	14 800	16 300
	18 829 $	20 740 $

Durant l'exercice, l'Office a renouvelé ses modalités de crédit renouvelable lui donnant accès à des fonds allant jusqu'à 36,1 millions de dollars canadiens ou son équivalent en dollars américains. Les fonds proviennent d'emprunts, de découverts, de billets et d'acceptations bancaires.

Les acceptations bancaires portent intérêt au taux de 3,20 % (4,28 % en 2007) et arrivent à échéance le 2 mai 2008.

Le billet de 4 000 000 $ libellé en dollars américains (4 029 000 $ canadiens) est remboursable en dollars américains, porte intérêt au taux de 5,05 % (5,77 % en 2007) et arrive à échéance le 16 juin 2008.

Les acceptations bancaires et le billet sont garantis par l'autorisation du ministre des Finances de la limite des emprunts de l'Office (note 1).

9. COMMISSIONS DE VENTE

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 1 145 000 $ (1 103 000 $ en 2007) à des agents de vente. Sur cette somme, l'Office a versé 1 145 000 $ (1 084 000 $ en 2007) à titre de commissions à des agents de vente étrangers. Les commissions de vente sont présentées dans les frais de commercialisation et d'administration à l'état des résultats, du revenu étendu et des bénéfices non répartis.

10. GAINS NETS ET PERTES NETTES DE CHANGE

Les pertes nettes (gains nets) de change comprennent une perte de 119 000 $ représentant la variation de la juste valeur d'instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction (un gain de 73 000 $ en 2007).

11. RÉGIME DE RETRAITE

L'Office et tous les employés admissibles contribuent au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 2 % par année de service jusqu'à un maximum de 35 ans, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Ces prestations de retraite sont pleinement indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de l'Office et des employés au Régime de retraite de la fonction publique durant l'exercice étaient :

(en milliers)	2008	2007
Cotisations de l'Office	799 $	643 $
Cotisations des employés	378 $	300 $

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'Office peut déduire aux fins de l'impôt une partie de son allocation du coût en capital. Elle n'a donc aucun revenu imposable pour l'exercice (aucun en 2007). Au 30 avril 2008, le montant estimatif de l'excédent de la fraction non amortie du coût en capital sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrait à 2 692 000 $ (3 040 000 $ en 2007 – chiffre réel) et peut servir à réduire le revenu imposable des exercices futurs. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers pour cet excédent étant donné qu'il est plutôt improbable que des économies d'impôts futurs puissent être réalisées.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Une portion importante des ventes de l'Office est en dollars américains et l'Office utilise des instruments financiers dérivés pour réduire son risque de change à l'égard du dollar américain. L'Office utilise présentement les genres d'instruments financiers suivants :

Contrats de change à terme ouverts à échéance déterminée – engagements d'achat ou de vente de devises durant une période ultérieure précise à un taux fixe.

Options d'achat de devises – droit d'acheter des devises à un taux de change précis durant une période de temps précise.

Une somme de 377 000 $ est comprise dans les frais payés d'avance et autres actifs (333 000 $ en 2007) et une somme de 163 000 $ (aucune en 2007) est comprise dans les charges à payer, représentant la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus au 30 avril :

(en milliers)	2008	2007
Contrats de change à terme ouverts à échéance déterminée	(77) $	265 $
Options d'achat de devises	291	68
	214 $	333 $

Les valeurs notionnelles en cours au 30 avril pour les contrats de change à terme ouverts à échéance déterminée et pour les options d'achat de devises de l'Office sont présentés ci-dessous. Tous ces instruments financiers dérivés arrivent à échéance dans moins d'un an.

(en milliers)	2008	2007
Contrats de change à terme ouverts à échéance déterminée	21 837 $	8 569 $
Options d'achat de devises	20 357 $	8 325 $

Dans toute opération, il y a un risque de perte. Le risque de perte relatif aux instruments financiers dérivés de l'Office est représenté par (i) le risque de crédit, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations, entraînant une perte financière pour l'Office, et (ii) le risque de marché, où il y a la possibilité de fluctuations défavorables des taux de change.

L'Office gère son risque de crédit en établissant des contrats seulement avec des contreparties fiables. L'Office gère son risque de marché (taux de change) en faisant l'acquisition d'instruments financiers dérivés uniquement à l'intérieur des limites établies par le Conseil d'administration.

14. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de la trésorerie, des créances, des créditeurs et charges à payer, de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs ainsi que des emprunts est une estimation raisonnable de leur coût aprés amortissement respectif, compte tenu de la période relativement courte avant l'échéance des instruments financiers. Les montants des instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La juste valeur estimative des contrats de change à terme ouverts à échéance déterminée est calculée en utilisant les cours au comptant et les taux de change à terme à la fin de l'exercice, en tenant compte de la date de clôture des contrats de change à terme ouverts à échéance déterminée. La juste valeur estimative des options d'achat de devises est calculée en utilisant la méthode d'évaluation généralement utilisée pour ce genre d'instrument financier.

15. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENT

L'Office reçoit, dans le cours normal de ses activités, plusieurs réclamations. Comme il est impossible à l'heure actuelle d'en déterminer l'issue finale, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités. La direction est d'avis que le versement de tout montant suite à ces réclamations n'affectera pas la situation financière de l'Office de façon défavorable et importante. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement sera passé en charges de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et lorsque le montant peut être raisonnablement estimé.

Le 19 juin 2008, l'Office a conclu une entente contractuelle pour la construction d'installations d'emballage d'un montant d'environ 1 510 000 $. Aucun montant de cet engagement n'a été inscrit aux états financiers.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

RÉGIE *de l'entreprise*

Un conseil d'administration composé de onze membres, y compris le président du conseil et le président-directeur général, administre l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouverneur en conseil fédéral avec cinq nominations sur recommandation des gouvernements provinciaux participants. Durant l'exercice financier 2007-2008, six membres du conseil d'administration étaient des pêcheurs commerciaux et six étaient issus des collectivités des Premières nations. Le conseil d'administration est d'avis que ses membres reflètent l'étendue géographique, les intérêts et le bien-être de ses intéressés multiculturels. De plus, le conseil d'administration est fortement d'avis que la majorité de ses membres devraient toujours être des pêcheurs commerciaux actifs représentant les différentes régions.

Les membres du conseil d'administration ont rempli leur rôle de liaison avec tous les niveaux de gouvernement et des intéressés des associations de pêcheurs en participant à un bon nombre de réunions publiques et privées, de conférences et de sessions d'information dans les provinces et les communautés qu'ils représentent. Un rapport trimestriel donnant les résultats financiers clé et un aperçu commenté du progrès des pêcheries dans chaque région est envoyé aux intéressés.

Les membres du conseil d'administration de l'Office se sont réunis six fois à Winnipeg durant le présent exercice. À chaque trimestre, le conseil d'administration a entrepris une étude compréhensive des résultats financiers et des questions d'opérations. À la réunion du mois de juillet 2007, le conseil d'administration a reçu le rapport de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada et a approuvé le rapport annuel 2006-2007.

Vers la fin du mois de mars 2008, le conseil d'administration s'est réuni et a adopté le plan corporatif quinquennal et les prévisions financières pour leur soumission au Conseil du Trésor.

Le conseil d'administration a étudié trois demandes sous la politique d'approbation de licences d'agent d'exportation et en a approuvé une.

Parmi les principales conférences et assemblées annuelles auxquelles a participé l'Office, notons les suivantes : conférence sur la direction des sociétés d'États à Ottawa, conférence du Conseil canadien des pêches, conseil d'administration du Conseil national du secteur des produits de la mer, les foires commerciales des produits de la mer de Bruxelles et de Boston, l'association manitobaine de l'industrie de transformation alimentaire, le conseil d'administration du Conseil consultatif du Lac Winnipeg, des Administrations portuaires pour petits bateaux, le conseil d'administration de la fédération des pêcheurs manitobains des eaux intérieures, la fédération des pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest, la coopérative des pêcheurs de la Saskatchewan, la coopérative des pêcheurs du Grand lac des Esclaves, la coopérative de transformation Northwest Co-op Processing et huit autres réunions d'associations de pêcheurs.

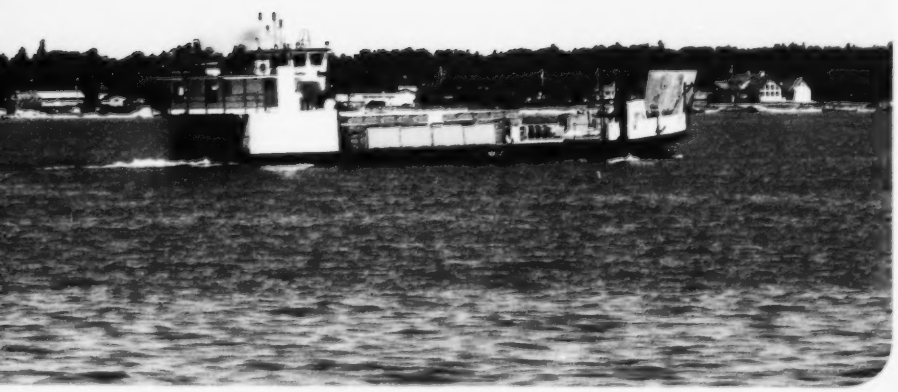

CONSEIL *d'administration*

Jim Bear
Président du conseil d'administration
Scanterbury (Manitoba)
Profession : Conseiller politique, Southeast Tribal Council
Nombre d'années au conseil : 7

John K. Wood
Président-directeur général de l'Office
Winnipeg (Manitoba)
Nombre d'années au conseil : 1,5

Irvin Constant
The Pas (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 12

Gordon McDougall
Ashern (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 12

James R. Favel
Île-à-la-Crosse (Saskatchewan)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 9,5

Ed Isfeld
Winnipeg Beach (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 18

Bert Buckley
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 9

Ron Ballantyne
Grand Rapids (Manitoba)
Profession : Pêcheur
Nombre d'années au conseil : 4,5

Bob Paterson
Sioux Lookout (Ontario)
Profession : Superviseur régional,
Ministère des Richesses naturelles - Ontario
Nombre d'années au conseil : 4

Peter A. Beatty
Deschambault Lake (Saskatchewan)
Profession : Vice-chef, Premières nations Peter Ballentyne
Nombre d'années au conseil : 1,5

Gail Wood
Edmonton (Alberta)
Profession : Propriétaire, Wayne Wood Fresh Fish Ltd.
Nombre d'années au conseil : 1

HAUTE DIRECTION

John K. Wood
Président-directeur général
Courriel : john.wood@freshwaterfish.com

Gabriella Bradics
Directrice financière
Courriel : gabriella.bradics@freshwaterfish.com

Gerald F. Malone
Vice-président, Commercialisation
Courriel : gerry.malone@freshwaterfish.com

Stephen Kendall
Vice-président, Opérations
Courriel : stephen.kendall@freshwaterfish.com

1199, chemin Plessis, Winnipeg, Manitoba, Canada R2C 3L4
Téléphone : 204-983-6600 Télécopieur : 204-983-6497
www.freshwaterfish.com